

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans sa séance du 11 août, la commission cantonale des études a délivré des brevets de capacité pour l'enseignement primaire aux candidats dont les noms suivent : Diplômes de I^{er} degré. — MM. Ernest Bourqui, de Murist; Louis Bugnon, de Cousset; Marcel Colloimb, de Portalban; Joseph Hulmann, de Saulcy (Jura bernois); Louis Miserez, de La Joux (Jura bernois); Louis Moullet, de Lovens; Louis Rey, de Granges-de-Vesin; Alfred Surchat, de Blessens; Joseph Wicht, de Senèdes; Pierre Wicht, de Senèdes; Jacob Aubert, de Salvagny; Alphonse Buchs, de Bellegarde; Jean Büttikofer, de Reiben (Berne); Félix Schneuwly, de Wünnewyl.

M^{lles} Thérèse Binetti, de Casale-Litto (Italie); Cécile Bonnabry, de Montecheneix (France); Marguerite Carrard, d'Estavayer-le-Lac; Caroline Egger, de Dirlaret; Adrienne Flandin, de Chirens (France); Charlotte Galley, de Fribourg; Rosa Grandjean, de Morlon; Erna Haas, de Baar; Louise Hengartner, de Saint-Gall; Emma Magnin, de Hauteville; Sydonie Maillard, de Siviriez; Anna Meille, de Saint-Martin; Sara Pamingle, de Treyvaux; Yvonne Peyraud, de Bulle; Emérita Piccand, de Farvagny; Gertrude Pilloud, de Fribourg; Henriette Pugin, d'Echarlens; Philomène Pugin, d'Echarlens; Madeleine Remy, de Bulle; Emma Rossier, de Grandsivaz; Caroline Sterroz, de Fribourg; Gertrude Ulrich, de Rothenburg (Lucerne).

Diplôme de II^{me} degré. — MM. Vincent Bise, de Murist; Henri Bovigny, d'Avry-devant-Pont; Henri Ecoffey, de Villars-sous-Mont; Arthur Vez, de Seiry; Vincent Vial, du Crêt; Ernest Gutknecht, de Chiètres; Franz Helfer, de Lourtens; Jean Klüng, de Kaltenbach (Thurgovie).

M^{lles} Lucie Egger, de Matran; Rosa Rossier, de Saint-Martin.

Diplôme de III^{me} degré. — MM. Jules Bacon, de Pleujouse (Jura bernois); Ludger Zosso, de Guin.

Des diplômes spéciaux pour l'enseignement des ouvrages manuels ont été en outre décernés à M^{lles} Marie-Louise Bossel, de Fiaugères; Marie-Judith Menoud, de La Joux; Anna Wicky, d'Escholzmatt (Lucerne); Ginetta Prada, de Castel-San-Pietro (Italie).

Société d'éducation. — Dans sa séance du 25 juillet, le

comité de la Société fribourgeoise d'Education a constitué son bureau, pour l'année 1914, comme suit : Président : M. Bonfils, inspecteur, Estavayer-le-Lac ; vice-président : M. Perriard, inspecteur, Belfaux ; secrétaire-caissier : M. O. Ducry, instituteur, Fribourg.

Conseil d'Etat. (Séance du 30 août.) — Le Conseil accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Gaston Castella de ses fonctions de professeur au Collège Saint-Michel. — Il nomme M^{lle} Marie Dupasquier, à La Tour-de-Trême, institutrice aux écoles primaires de Bulle.

Ecole de commerce. — Ouvert il y a sept années avec quatorze élèves, cet établissement en compte aujourd'hui bien près d'une centaine, c'est-à-dire qu'il répond à un véritable besoin et qu'il est apprécié des familles dont plusieurs, après lui avoir confié l'ainée de leurs enfants, lui envoient successivement les plus jeunes. Une des raisons de ce succès nous paraît être le double caractère de l'Ecole : d'une part, on s'y applique à donner aux jeunes filles une solide et complète *instruction professionnelle*, les rendant capables de remplir un emploi commercial ou de gérer elles-mêmes plus tard une maison de commerce ; d'autre part, on veille à leur assurer *une culture générale étendue*, grâce, en particulier, à la collaboration de plusieurs professeurs de l'Université et du Collège Saint-Michel de Fribourg. Ajoutons qu'à la suite d'un examen, subi devant un jury nommé par le gouvernement cantonal et en présence du représentant du Département fédéral du Commerce, les élèves de 3^{me} année peuvent obtenir le diplôme de baccalauréat ès sciences commerciales. A côté de l'Ecole se trouve un Internat dirigé par les Sœurs de Sainte-Ursule qui ont également la surveillance de la discipline à l'Ecole et y sont chargées de plusieurs branches d'enseignement. Ceci suffit à indiquer l'esprit profondément religieux de l'établissement qui s'applique à former de vraies chrétiennes. La situation pittoresque de l'établissement, ses locaux spacieux parfaitement exposés, baignés d'une lumière abondante et d'un air pur, assurent toutes les conditions désirables de salubrité et d'agrément. L'éducation physique y est très soignée : nourriture saine, abondante, plusieurs récréations par jour, promenade lorsque le temps le permet, on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la santé des élèves et répondre à la juste sollicitude des parents. En cas de maladie, les soins les plus empressés et les plus assidus sont assurés ; le médecin est aussitôt appelé et la famille avertie. Toute demande d'admission doit faire connaître le nom, le prénom et l'âge de l'élève. L'Ecole comprend trois

années d'études. Pour entrer en 1^{re} année, les élèves doivent être âgées de 15 ans et justifier d'au moins deux ans d'études secondaires. L'admission des nouvelles élèves en 2^{me} et 3^{me} années est prononcée à la suite d'un examen destiné à prouver qu'elles ont les connaissances requises pour suivre avec fruit la classe qu'elles veulent fréquenter. Les élèves que leur âge ou l'insuffisance de leurs connaissances empêchent d'entrer directement en 1^{re} année peuvent suivre les cours de l'année préparatoire. Toutefois, elles doivent être âgées de 14 ans. L'année scolaire commence au début d'octobre et se termine dans les derniers jours de juillet. En outre, les cours sont interrompus du 24 décembre au 3 janvier, ainsi que pendant la quinzaine de Pâques. Pour l'envoi des programmes, contenant le plan des études, les conditions d'admission et le règlement intérieur de l'Ecole, ainsi que pour tous les renseignements concernant l'Internat, on peut s'adresser soit à la Direction de l'Ecole Supérieure et Cantonale de Commerce pour les jeunes filles, soit à l'Institut Sainte-Ursule, à Fribourg (Suisse).

Cours normal de gymnastique pour filles (28 juillet-9 août 1913) à Payerne. — Ce cours qui a compté 32 participantes et participants a été dirigé par MM. Hartmann, professeur de gymnastique à l'Ecole normale des jeunes filles de Lausanne, et Guinand, professeur à Locarno. La participation par cantons se répartit comme suit : Vaud 14, Berne 4, Genève 3, Tessin 3, Neuchâtel 2, Zurich 2, Fribourg 2, Grisons 1, Lucerne 1. Le programme d'étude comportait les exercices de gymnastique utiles à pratiquer dans les cours inférieurs et moyens des écoles de filles. La journée de travail comprenait 7 heures d'exercices tantôt dirigés par les directeurs de cours, tantôt par les participants eux-mêmes. Les participants fribourgeois étaient : M^{lle} Lucy Perrier, maîtresse de gymnastique aux Ecoles primaires de Fribourg, et M. Alfred Brasey, instituteur à Estavayer-le-Lac. Il est regrettable que ces cours indispensables au perfectionnement de l'enseignement de la gymnastique scolaire ne soient pas suivis par un nombre plus considérable de maîtres et maîtresses d'école de notre canton. A. B.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

Pour donner suite à la discussion intervenue lors de la réunion cantonale du 3 juillet dernier, le comité de la Société